

468 recensées pour 2020

Niches fiscales, le grand ménage

Grâce au “nettoyage” de la liste officielle, le coût des niches fiscales n’augmentera pas autant que prévu



Parfois, le ministère des Finances revoit la norme, retire des mesures alors qu’elles existent toujours, et en ajoute d’autres



Mécomptes publics, François Ecalle

Les dépenses fiscales, ou niches fiscales, sont des dispositions législatives dérogatoires par rapport à une “norme fiscale” et qui entraînent des pertes de recettes budgétaires pour l’État. Pour déterminer si une disposition législative constitue ou non une niche, il faut connaître la norme fiscale applicable à laquelle elle pourrait déroger. Or la définition de la norme de référence est très difficile car elle renvoie à des conceptions de la fiscalité qui ne sont pas toujours consensuelles. La question de savoir, par exemple, si le quotient familial, utilisé pour moduler l’impôt sur le revenu en fonction de la taille du ménage, est ou non une niche peut être longuement débattue sans qu’aucune conclusion en soit tirée.

En pratique, sont considérés comme des niches les dispositifs figurant sur une liste, inévitablement discutable, annexée au projet de loi de finances (PLF). Il y en a 468 sur la liste du PLF pour 2020. De temps à autre, le ministère des Finances revoit la norme, retire des mesures de la liste alors qu’elles existent toujours, et en ajoute d’autres alors qu’elles existaient déjà auparavant. Il a procédé à une telle révision de la liste cette année, ce qui a conduit à réduire le coût des dépenses fiscales en 2018 de 3,5 Mds€. Le rapport annexé au

PLF donne la liste des dispositifs ajoutés sur la liste mais pas celle des dispositifs retirés, ce qui n'est pas du tout normal.

Suppression du CICE

Le coût des dépenses fiscales en 2018 était estimé à 100,2 Mds€ dans le PLF 2019 et a été révisé à 99,0 Mds€ dans le PLF 2020 (79,6 Mds€ hors CICE). Sans cette opération de nettoyage de la liste officielle, il aurait été de 102,5 Mds€ (83,1 Mds€ hors CICE) en 2018, après 93,4 Mds€ en 2017 (77,7 Mds€ hors CICE). La hausse aurait donc été de 5,4 Mds€ hors CICE, ce qui ne s'était plus vu depuis la fin des années 2000.

“Le coût des niches fiscales diminuera fortement en 2019 et 2020 du fait de la suppression du CICE mais le PLF 2020 prévoit que ce coût augmentera de 0,6 Md€ en 2019 et de 0,8 Md€ en 2020, hors CICE.”

Le coût des niches fiscales diminuera fortement en 2019 et 2020 du fait de la suppression du CICE (qui donnera néanmoins lieu à des paiements jusqu'à 2022) et de sa transformation en un allègement de cotisations sociales patronales, mais le PLF 2020 prévoit que ce coût augmentera de 0,6 Md€ en 2019 et de 0,8 Md€ en 2020, hors CICE. L'augmentation est modeste mais il ne s'agit que de prévisions et l'expérience montre que le coût constaté est souvent supérieur aux prévisions, sauf quand il est réduit par une opération de nettoyage de liste.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 10/10/2019

Catégories :

Economie / Affaires publiques / Mécomptes publics /